

Mr et Mme Aguera
201 rue des jonquilles
74930 Reignier
Parcelle OF2830

Reignier le 31/10/2024



Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous avons pris connaissance de la modification n°3 du PLU concernant le secteur gare où nous résidons et nous souhaitons vous soumettre nos interrogations sur ce projet.

Tout d'abord nous parlerons de notre cas au vu de la construction d'une route reliant la rue de Bellecombe à la rue des jonquilles. En effet, cette route touchera la limite de notre propriété et engagera bien sûr des nuisances sonores et visuelles. De plus nous ne comprenons pas bien l'intérêt de cette route étant donné que la rue de Bellecombe et la rue des jonquilles seront toujours ouvertes donc à quoi bon en mettre une entre les 2 ?

Il serait cependant judicieux et indispensable de mettre en place des ralentisseurs et des trottoirs rue de Bellecombe car au niveau sécurité il n'y a rien pour les piétons, et les automobilistes roulent trop vite.

Nous comprenons bien le désir de densifier le quartier gare, étant donné la présence du Léman-Express mais il est nécessaire de prendre aussi en compte les intérêts des résidents du quartier, qui aujourd'hui sont au calme.

La densification implique la venue de nouvelles familles, alors est ce que les complexes scolaires sont à même de recevoir des nouveaux enfants alors que toutes les classes sont déjà surchargées ?

Est-ce que la SNCF va augmenter le nombre de rames pour les trains existants car ils sont déjà bondés ?

Est-ce que les parkings de la gare vont être agrandis car ils sont déjà plein à craquer ?

Pensez-vous que la mise en place d'une navette autonome incitera réellement les gens à utiliser les mobilités douces pour aller travailler, sachant que bon nombre d'entre eux préfère utiliser leur voiture même s'ils habitent à proximité du centre-ville ?

Aujourd'hui on essaie de proposer aux gens un mieux-vivre et un mieux-être et là il s'agit de densifier un quartier résidentiel et calme. De plus il faut aussi prendre en compte que nous sommes dans une zone de ruissellement donc il serait plus judicieux de sauvegarder les espaces verts au vu du dérèglement climatique que nous subissons et qui engendre de graves inondations.

La rue des jonquilles et la rue de la Pelle sont aujourd'hui des routes empruntées par bon nombre de piétons et d'enfants qui vont à l'école des Vents Blancs, alors nous sommes bien sûr d'accord pour mettre en place des trottoirs et des pistes cyclables sur la route existante et sans empiéter sur les propriétés des riverains.

Pra contre nous ne voyons aucun intérêt d'investir dans une navette autonome, nous avons déjà le service de Proximiti pour répondre aux besoins des citoyens.

Nous souhaitons donc vous soumettre notre désaccord concernant cette modification n°3 du PLU et nous vous remercions par avance de prendre en compte nos remarques.

Veillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mr et Mme Aguera

A handwritten signature in black ink, consisting of a small, stylized initial on the left and a long, sweeping, cursive flourish extending to the right.